

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| ○ Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3235 Société : R.A.M.

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : N.F.J.D. D. sinea

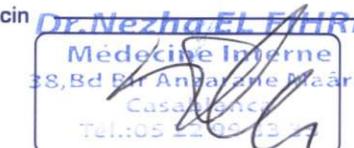
Date de naissance : 1-1-65

Adresse : 202 du Palais Rue AHMED CHAB

Casablanca

Tél. : 0661156976 Total des frais engagés : .Dhs

## Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 10/02/2014

Nom et prénom du malade : Mme Negzi NAIMA Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Arthrose Rhumatismale

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

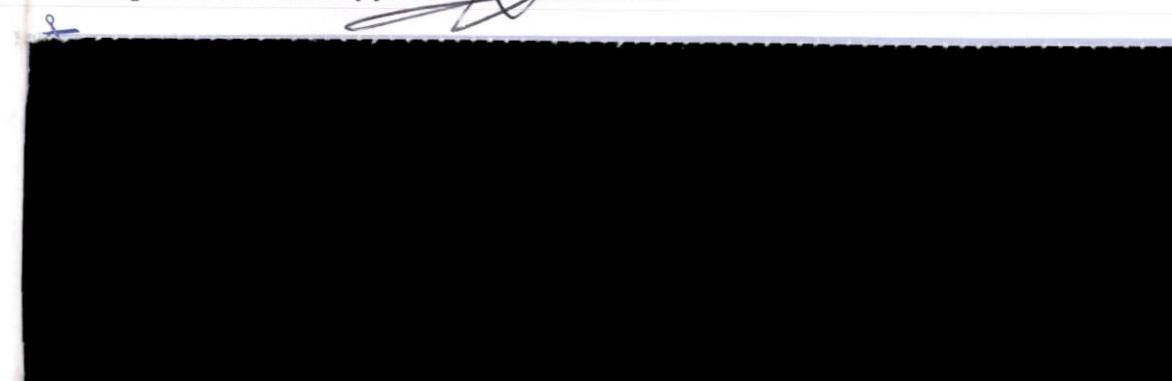
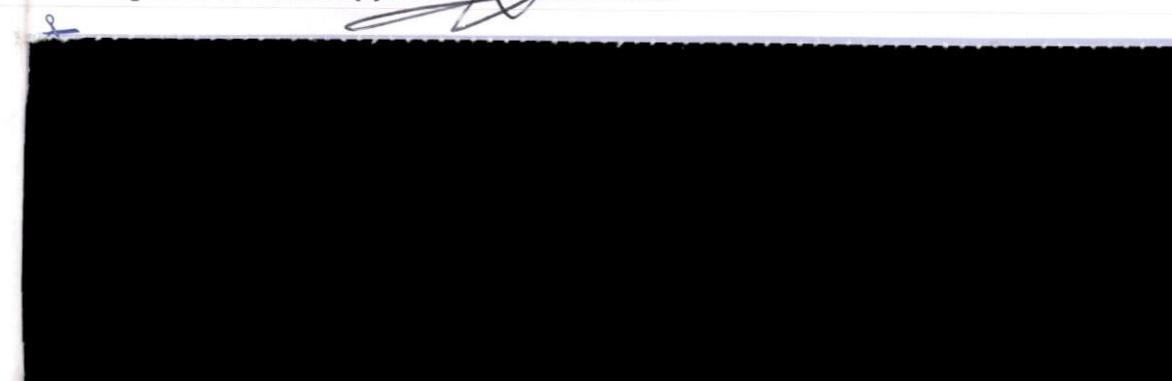
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin
10/02/2024		5	500 DHS	Dr NEZZA EL FIFI Médecin 38, Bd Bir Anzarane Marrakech Casablanca Tél.: 05 22 22 23 38

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>pharmacie ZENIMA Avenue de l'Europe - Casablanca Tél : 05 22 29 35 64</i>	10/02/2024	232,20

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
	$  \begin{array}{r l}  25533412 & 21433552 \\  00000000 & 00000000 \\  \hline  00000000 & 00000000 \\  35533411 & 11433553  \end{array}  $			COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Casablanca le: 10.01.2024 الدار البيضاء، في

Mme Néjdi Naima.

1. Lifto

Plaquant 20 mg.

1 cp x 2/jour

x 3 mois

A prendre aps repas.

2. 35,40

Kardape 160 mg.

Pharmacie La Naima - 1 fois / jour aps repas  
x 3 mois.

3. Icare 20 mg.

1 cp et demi /jour x 21 jours.  
aps petit déjeuner.

Ne plus prendre sans avis Médical.

24,60 x 3

4. KCl Syrop : 1 cuillère à soupe x 1 mois.

Dr NEZHA EL FIHRI  
Médecine Interne  
38 Bd Bir Anzarane Maârif  
Casablanca

5. Geloflo : 1 fois /jour x 1 mois.

محلج ٣ شارع بتران و زنقة ابص سريج اقامة النور المعالي الدار البيضاء

38 Angle Bd Bir Anzarane et Rue Ibnou Souraïje Résidence Ennour Maârif Casablanca

Tél: 05 22 99 33 35 / 06 64 60 23 43 / Email : nelfihri@hotmail.com

6. Rodashpran:

1 cpx 3 / jour

au beurre

de lait

75,00

7 - Pantopramazole 40 mg:

1 cp / jour à boire

x 1 mois -

T = 232,00

x 3 Ged

PPU 24DH60  
EXP 10/2026  
LOT 36035 6

POTASSIUM  
LAPROPHAN®  
Sirop 125 ml

S. EL FIGHRI  
Médecine Interne Marocaine  
38, Bd Bir Anzarane  
Casablanca  
Tél : 05 22 29 35 64

Dr. Nezha S. EL FIGHRI  
Médecine Interne Marocaine  
38, Bd Bir Anzarane  
Casablanca  
Tél : 05 22 29 33 35



8202 WH-69d  
800382: 101  
KARDEGIC 160MG  
SACHEIS 830

P.P.V: 35DH70  
6 118001 081189

Pantop

Voie orale  
10 comprimés g

75,00

Casablanca le: 04.03.2014 الدار البيضاء، في:

Mme Negdi Noura

~~I gone 20 mg:~~

1 cp et deux fois.

soit 30 mg /jour.

x 1 mois.

. Ne pas Arrêter sans avis  
Medical.

. A prendre aps 10h  
Jeuner.

Pharmacie La Hajma  
ZEMMAMAN Nouria  
Agence du Pharm - Résidence  
Takhtout - Casablanca  
05 22 99 33 64

Dr.Nezha EL FIHRI  
Médecine Interne  
38 Angle Bd Bir Anzarane et Rue Ibnou Souraije Résidence Ennour Maârif Casablanca  
05 22 99 33 35

= 93,60

LOT 232296 1

EXP 07 2028

PPV 45 80